

Budget primitif 2021

Rapport budgétaire

Conseil Métropolitain du 25 janvier 2021

SOMMAIRE

I.	Présentation générale de l'équilibre du budget primitif 2021 par budget.....	3
A.	Le budget principal	3
B.	Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.....	5
C.	Le budget annexe de l'assainissement	7
D.	Le budget annexe des eaux	8
E.	Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe.....	11
F.	Le budget annexe du réseau de chaleur.....	12
G.	Le budget annexe du restaurant administratif.....	15
II.	Présentation globale consolidée tous budgets.....	16
A.	Le retraitement des mouvements inter budgétaires	16
B.	La présentation générale de l'équilibre du budget	17
C.	Chiffres-clés section de fonctionnement	18
D.	Chiffres-clés section d'investissement.....	18
III.	Présentation par macro-politique publique (mouvements réels consolidés).....	18
A.	Solidarités et habitat	19
B.	Économie, éducation, culture et sport	24
C.	Aménagement du territoire	29
D.	Mobilité	32
E.	Environnement.....	35
F.	Ressources	39
IV.	La pluriannualité	46
A.	Les autorisations de programme ouvertes en 2021	46
B.	Les autorisations d'engagement ouvertes en 2021.....	46

I. Présentation générale de l'équilibre du budget primitif 2021 par budget

A. Le budget principal

Le budget principal de la Métropole relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Le projet de budget primitif 2021 du budget principal, soumis à l'approbation du Conseil, a été arrêté à 3 761,9 M€, en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondus.

La section de fonctionnement du budget principal est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 2 663,6 M€.

Budget principal (en M€)	BP 2020	BP 2021	évolution 2021/2020
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 656,9	2 663,6	0,3%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 650,7	2 635,6	-0,6%
Recettes fiscales	1 864,8	1 852,2	-0,7%
dont CFE - cotisation foncière des entreprises	244,0	247,4	1,4%
dont CVAE - cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	311,0	300,0	-3,5%
dont TFPB - taxe foncière sur propriétés bâties	273,2	13,3	-95,1%
dont TH - taxe d'habitation - opération non ventilable (1373)	161,0	6,4	-96,0%
dont TVA - Fraction compensatoire de la TH et de la TFPB		424,7	
dont DMTO - droit de mutation à titre onéreux	370,0	360,0	-2,7%
Dotations de l'Etat et autres participations	472,9	459,1	-2,9%
dont DGF (Dotation Globale de Fonctionnement)	394,1	389,1	-1,3%
Autres recettes	313,0	324,3	3,6%
dont produits des services, du domaine et ventes diverses	107,2	108,3	1,0%
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	6,2	28,0	349,1%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	6,2	28,0	349,1%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 656,9	2 663,6	0,3%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 250,9	2 354,7	4,6%
Charges à caractère général	224,0	231,2	3,2%
Dépenses de personnel	392,6	405,4	3,3%
Reversement aux communes et dotation de compensation métropolitaine	319,3	312,3	-2,2%
Péréquation	92,8	105,0	13,2%
Dépenses à caractère social	783,4	838,6	7,0%
dont allocation APA	111,2	113,6	2,0%
dont allocation RSA	246,7	291,0	18,0%
dont allocation prestation compensation du handicap	54,9	55,4	0,9%
Subventions et participations	406,7	431,8	6,2%
Charges financières	28,7	27,0	-6,0%
Autres charges	3,4	3,3	-1,3%
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	406,0	309,0	-23,9%
Virement à la section d'investissement	190,3	61,6	-67,6%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	215,8	247,3	14,6%
EPARGNE BRUTE	399,8	280,9	-29,7%
Remboursement capital	134,8	174,9	29,8%
EPARGNE NETTE	265,0	106,0	-60,0%

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 2 635,6 M€ et des dépenses réelles de 2 354,7 M€, l'autofinancement brut atteindrait 280,9 M€. L'autofinancement brut permettrait de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 174,9 M€, une épargne nette de 106 M€.

Après prise en compte des mouvements d'ordre pour un montant de 215,8 M€, le virement à la section d'investissement est arrêté à la somme de 61,6 M€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 1 098,3 M€.

Budget principal (en M€)	BP 2020	BP 2021	évolution 2021/2020
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 024,4	1 098,3	7,2%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	506,6	645,0	27,3%
Emprunts	335,5	423,0	26,1%
Recettes opérationnelles	86,6	88,7	2,5%
<i>Projets</i>	68,2	80,0	17,2%
<i>Opérations récurrentes</i>	18,3	8,7	-52,6%
Autres recettes	84,5	133,3	57,7%
dont F.C.T.V.A	38,0	42,0	10,5%
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	517,8	453,3	-12,5%
Virement de la section de fonctionnement (recettes)	190,3	61,6	-67,6%
Opérations d'ordre de transfert entre section	215,8	247,3	14,6%
Opérations patrimoniales	111,8	144,3	29,1%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 024,4	1 098,3	7,2%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	906,4	925,9	2,2%
Emprunts	283,0	339,9	20,1%
Dépenses opérationnelles	614,4	572,2	-6,9%
<i>Projets</i>	408,3	430,6	5,5%
<i>Opérations récurrentes</i>	206,1	141,6	-31,3%
Autres dépenses	8,9	13,8	54,5%
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	118,0	172,3	46,0%
Opérations d'ordre de transfert entre section	6,2	28,0	349,1%
Opérations patrimoniales	111,8	144,3	29,1%

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget principal représente 572,2 M€. 141,6 M€ seraient consacrés aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine (8,7 M€ en recettes) et 430,6 M€ aux projets (80,0 M€ en recettes).

Les inscriptions pour ordre intersections autres que le virement à la section d'investissement (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, neutralisation, etc.) représenteraient 28,0 M€ en dépenses et 247,3 M€ en recettes. Les opérations d'ordre patrimonial atteindraient 144,3 M€.

Au 1^{er} janvier 2021, au vu du montant prévisionnel d'emprunt de fin d'année 2020, le montant total de l'encours total brut à long terme du budget principal atteindrait 1 879 M€ (1 587,1 M€ en 2020). Le taux moyen est estimé à 1,30 %.

Le besoin d'emprunt à long terme, nécessaire pour équilibrer le budget, est arrêté à la somme de 253,0 M€, hors le refinancement d'une opération de réaménagement de la dette neutre budgétairement (50 M€) et mobilisation d'emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (crédits revolving) estimés à 120 M€ en dépenses et en recettes.

La capacité de désendettement s'établirait à 6 ans et 8 mois au 1^{er} janvier 2021.

B. Le budget annexe de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

Le budget annexe de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

Le projet de budget primitif 2021 du budget annexe gestion des déchets a été arrêté à 221,7 M€, en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondus. La section de fonctionnement est équilibrée, tous mouvements, en dépenses et en recettes, à hauteur de 164,8 M€.

Budget annexe gestion des déchets (en M€)	BP 2020	BP 2021	évolution 2021/2020
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	156,3	164,8	5,5%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	156,3	164,8	5,5%
Produits des services, ventes	19,3	24,2	25,5%
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	113,5	117,6	3,7%
Autres participations	12,2	10,4	-14,8%
Autres produits de gestion courante	11,0	12,2	11,0%
Atténuations de charges	0,4	0,4	0,0%
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,0	0,0	
Opérations d'ordre de transfert entre sections			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	156,3	164,8	5,5%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	147,3	150,8	2,4%
Charges à caractère général	99,5	101,7	2,2%
Charges de personnel	45,8	46,4	1,4%
Autres charges de gestion courante	0,9	1,9	115,9%
Charges financières	0,6	0,6	2,9%
Charges spécifiques		0,1	
Dotations aux provisions, dépréciations	0,5		-100,0%
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	9,0	14,0	55,6%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	9,0	14,0	55,6%
EPARGNE BRUTE	9,0	14,0	55,6%
Remboursement capital	3,2	4,3	36,4%
EPARGNE NETTE	5,8	9,7	66,0%

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 164,8 M€ et des dépenses réelles de 150,8 M€ l'autofinancement brut est estimé à 14 M€. L'autofinancement brut permettrait de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 4,3 M€, une épargne nette de 9,7 M€.

La section d'investissement est équilibrée, en dépenses et en recettes, à hauteur de 57,0 M€.

Budget annexe gestion des déchets (en M€)	BP 2020	BP 2021	évolution 2021/2020
RECETTES D'INVESTISSEMENT	25,5	57,0	123,2%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	16,0	25,9	61,9%
FCTVA	0,00	1,5	
Emprunts	16,0	20,4	27,2%
Investissements opérationnels	0,00	4,1	
<i>Projets</i>		4,1	
<i>Opérations récurrentes</i>			
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	9,5	31,0	226,5%
Opérations d'ordre de transfert entre section	9,0	14,0	55,6%
Opérations patrimoniales	0,5	17,0	3304,0%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	25,5	57,0	123,2%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	25,0	39,9	59,6%
Remboursement capital dette	3,2	20,8	555,6%
Investissements opérationnels	21,8	19,1	-12,5%
<i>Projets</i>	16,9	6,2	-63,4%
<i>Opérations récurrentes</i>	4,9	12,9	163,7%
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,5	17,0	3304,0%
Opérations d'ordre de transfert entre section			
Opérations patrimoniales	0,5	17,0	3304,0%

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 19,1 M€. 12,9 M€ seraient consacrés aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine et 6,2 M€ aux projets (4,1 M€ en recettes).

Les inscriptions pour ordre intersections autres que le virement à la section d'investissement concernent les dotations aux amortissements et représenteraient 14 M€. Les écritures d'ordre patrimoniales relatives aux régularisations d'avances consenties sur des marchés en investissement sont estimées à 17 M€.

Au 1^{er} janvier 2021, au vu du montant prévisionnel d'emprunt de fin d'année 2020, le montant total de l'encours total brut à long terme atteindrait 52,7 M€ (36,4 M€ en 2020). Le taux moyen est estimé à 1,26 %.

Le besoin d'emprunt à long terme, nécessaire pour équilibrer le budget, est arrêté à la somme de 3,9 M€ hors mobilisation d'emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (crédits revolving) estimés à 16,5 M€ en dépenses et en recettes.

La capacité de désendettement s'établirait à 3 ans et 9 mois au 1^{er} janvier 2021..

C. Le budget annexe de l'assainissement

Ce service public à caractère industriel et commercial est assuré actuellement en régie directe. Son budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée hors budget par le Trésorier principal. C'est pourquoi, les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Le projet de budget primitif 2021 du budget annexe de l'assainissement a été arrêté, en dépenses et en recettes à 234,3 M€.

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 124,7 M€.

Budget annexe de l'assainissement (en M€)	BP 2020	BP 2021	évolution 2021/2020
RECETTES D'EXPLOITATION	121,2	124,7	2,9%
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	114,1	117,3	2,9%
dont redevance d'assainissement	73,5	73,0	-0,7%
dont contribution budget principal au titre des eaux pluviales	18,0	20,0	11,1%
dont primes d'épuration	5,3	5,8	8,9%
Autres recettes	17,2	18,5	7,6%
RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	7,1	7,3	3,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7,1	7,3	3,0%
DEPENSES D'EXPLOITATION	121,2	124,7	2,9%
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	79,7	82,9	4,0%
Charges à caractère général	39,9	43,9	9,9%
Charges de personnel	32,6	33,2	1,6%
Charges financières	3,9	3,2	-15,7%
Autres dépenses	3,3	2,6	-21,2%
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	41,4	41,8	0,8%
Virement à la section d'investissement	2,4	1,7	-28,9%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	39,0	40,0	2,7%
EPARGNE BRUTE	34,3	34,5	0,4%
Remboursement capital	9,4	14,1	49,3%
EPARGNE NETTE	24,9	20,4	-18,1%

Avec des recettes réelles d'exploitation de 117,3 M€ et des dépenses réelles de 82,9 M€, l'autofinancement brut atteindrait 34,5 M€. L'autofinancement brut permettrait de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 14,1 M€, une épargne nette de 20,4 M€.

Après prise en compte des mouvements d'ordre pour un montant de 40,0 M€, le virement à la section d'investissement est arrêté à la somme de 1,7 M€. La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 109,7 M€.

Budget annexe de l'assainissement (en M€)	BP 2020	BP 2021	évolution 2021/2020
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	67,4	109,7	62,8%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	24,6	49,1	99,3%
Emprunts	20,1	27,5	36,7%
Investissements opérationnels	0,7	18,3	2348,0%
<i>Projets</i>	0,7	17,3	2212,0%
<i>Opérations récurrentes</i>	0,0	1,0	
Autres recettes réelles d'investissement	3,8	3,3	-12,2%
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	42,7	60,6	41,7%
Virement de la section d'exploitation	2,4	1,7	-28,9%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	39,0	40,0	2,7%
Opérations patrimoniales	1,3	18,8	1346,2%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	67,4	109,7	62,8%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	59,0	83,5	41,7%
Remboursement capital dette	19,4	41,6	114,0%
Investissements opérationnels	39,5	42,0	6,2%
<i>Projets</i>	23,7	25,3	7,1%
<i>Opérations récurrentes</i>	15,9	16,6	4,8%
Autres dépenses réelles d'investissement	0,0	0,0	
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	8,4	26,1	210,8%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	7,1	7,3	3,0%
Opérations patrimoniales	1,3	18,8	1346,2%

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 42,0 M€. 16,6 M€ seraient consacrés aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine (1,0 M€ en recettes) et 25,3 M€ aux projets (17,3 M€ en recettes).

Les inscriptions pour ordre intersections autres que le virement à la section d'investissement (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, ...) représenteraient 7,3 M€ en dépenses et 40,0 M€ en recettes. Les opérations d'ordre patrimonial atteindraient 18,8 M€.

Au 1^{er} janvier 2021, au vu du montant prévisionnel d'emprunt de fin d'année 2020, le montant total de l'encours total brut à long terme atteindrait 111,3 M€ (117,4 M€ en 2020). Le taux moyen est estimé à 3,0 %.

Une opération de réaménagement de la dette neutre budgétairement est proposée à hauteur de 10 M€ ainsi qu'une mobilisation d'emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (crédits revolving) pour 17,5 M€ en dépenses et en recettes.

La capacité de désendettement s'établirait à 3 ans et 2 mois au 1^{er} janvier 2021.

D. Le budget annexe des eaux

Ce service public local à caractère industriel et commercial (SPIC) relève de l'instruction budgétaire et comptable M49. Les dépenses d'exploitation et les investissements

sont assujettis à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée hors budget par le Trésorier principal. C'est pourquoi, les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Le projet de budget primitif 2021 du budget annexe des eaux a été arrêté à 65,8 M€.

La section d'exploitation est équilibrée, tous mouvements, en dépenses et en recettes, à hauteur de 27,8 M€.

Budget annexe des eaux (en M€)	BP 2020	BP 2021	évolution 2021/2020
RECETTES D'EXPLOITATION	27,2	27,8	2,2%
RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	25,5	25,8	1,3%
Ventes de produits fabriqués, prestations	23,8	24,7	3,8%
Autres recettes	1,7	1,2	-32,7%
	1,7	2,0	16,3%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,7	2,0	16,3%
DEPENSES D'EXPLOITATION	27,2	27,8	2,2%
DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	11,9	12,9	8,7%
Charges à caractère général	6,4	7,7	20,5%
Charges de personnel	3,1	3,1	1,3%
Charges financières	0,7	0,7	0,1%
Autres dépenses	1,7	1,4	-17,7%
DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	15,3	14,9	-2,8%
Virement à la section d'investissement	1,7	1,3	-25,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	13,6	13,6	0,0%
EPARGNE BRUTE	13,6	12,9	-5,2%
Remboursement capital	2,8	3,5	24,0%
EPARGNE NETTE	10,8	9,4	-12,9%

Avec des recettes réelles d'exploitation de 25,8 M€ et des dépenses réelles de 12,9 M€, l'autofinancement brut atteindrait de 12,9 M€. L'autofinancement brut permettrait de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 3,5 M€, une épargne nette de 9,4 M€.

Après prise en compte des mouvements d'ordre pour un montant de 13,6 M€, le virement à la section d'investissement est arrêté à la somme de 1,3 M€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 37,9 M€.

Budget annexe des eaux (en M€)	BP 2020	BP 2021	évolution 2021/2020
RECETTES D'INVESTISSEMENT	28,9	37,9	31,3%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	12,5	14,4	15,0%
Emprunts	12,3	11,8	-4,2%
Investissements opérationnels	0,2	2,6	981,4%
<i>Projets</i>	0,2	1,7	598,3%
<i>Opérations récurrentes</i>	0,0	0,9	
Autres recettes réelles d'investissement	0,0	0,0	
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	16,4	23,5	43,8%
Virement de la section d'exploitation	1,7	1,3	-25,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	13,6	13,6	0,0%
Opérations patrimoniales	1,1	8,7	723,8%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	28,9	37,9	31,3%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	26,1	27,3	4,5%
Remboursement capital dette	2,8	11,0	290,6%
Investissements opérationnels	23,3	16,3	-30,1%
<i>Projets</i>	17,1	10,2	-40,1%
<i>Opérations récurrentes</i>	6,3	6,1	-2,7%
Autres dépenses réelles d'investissement	0,0	0,0	-100,0%
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	2,8	10,7	284,5%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,7	2,0	16,3%
Opérations patrimoniales	1,1	8,7	723,8%

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 16,3 M€. 6,1 M€ seraient consacrés aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine (0,9 M€ en recettes) et 10,2 M€ aux projets (1,7 M€ en recettes).

Les inscriptions pour ordre intersections autres que le virement à la section d'investissement (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, neutralisation, etc.) représenteraient 2,0 M€ en dépenses et 13,6 M€ en recettes. Les opérations d'ordre patrimonial atteindraient 8,7 M€

Au 1^{er} janvier 2021, au vu du montant prévisionnel d'emprunt de fin d'année 2020, le montant total de l'encours total brut à long terme atteindrait 32,7 M€ (30 M€ en 2020). Le taux moyen est estimé à 2,31 %.

Le besoin d'emprunt à long terme, nécessaire pour équilibrer le budget, est arrêté à la somme de 4,3 M€, hors mobilisation d'emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (crédits revolving) estimés à 7,5 M€ en dépenses et en recettes.

La capacité de désendettement s'établirait à 2 ans et 6 mois au 1^{er} janvier 2021.

E. Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

Ce budget est établi selon la nomenclature M57, séparément du budget principal, pour tenir une comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par les services de la Métropole. Les dépenses et recettes sont assujetties à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le comptable de la Métropole. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes. Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal.

Le projet de budget primitif 2021 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe a été arrêté à la somme de 30,2 M€. La section d'exploitation est équilibrée, tous mouvements, en dépenses et en recettes, à hauteur de 20,1 M€.

Budget annexe opérations d'urbanisme en régie directe (en M€)	BP 2020	BP 2021	évolution 2021/2020
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	28,5	20,1	-29,4%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14,2	10,1	-29,4%
dont ventes de terrains aménagés	7,1	1,8	-74,7%
dont participations aménageurs	6,5	2,3	-64,6%
dont subvention du budget principal	0,1	6,0	7601,0%
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	14,2	10,1	-29,4%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	14,2	10,1	-29,4%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	28,5	20,1	-29,4%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14,2	10,1	-29,4%
Charges à caractère général	13,1	10,1	-22,9%
Autres charges de gestion courante	1,2		-100,0%
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	14,2	10,1	-29,4%
Virement à la section d'investissement	0,1	6,0	7601,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	14,2	4,1	-71,1%
EPARGNE BRUTE	0,0	0,0	
Remboursement capital			
EPARGNE NETTE	0,0	0,0	

Les terrains sont aménagés pour être revendus à des tiers et n'ont donc pas vocation à être intégrés au patrimoine métropolitain : la réglementation a ainsi prévu d'imputer en section de fonctionnement les dépenses et recettes correspondantes.

En 2021, ces ventes sont estimées à 1,8 M€.

Chaque dépense réelle de fonctionnement vient abonder le stock de terrains aménagés, sous la forme de mouvements d'ordre de transfert en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement.

Le déstockage des biens intervient par des mouvements d'ordre inverses au moment de la vente des terrains aménagés.

Au vu de ces prévisions de recettes, la subvention du budget principal, calculée de façon à rechercher l'équilibre, sans créer d'autofinancement, s'élèverait à 6 M€.

Budget annexe opérations d'urbanisme en régie directe (en M€)	BP 2020	BP 2021	évolution 2021/2020
RECETTES D'INVESTISSEMENT	14,2	10,1	-29,4%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,0	0,0	
Dotations, fonds divers et réserves	0,0	0,0	
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	14,2	10,1	-29,4%
Virement de la section de fonctionnement (recettes)	0,1	6,0	7601,0%
Opérations d'ordre de transfert entre section	14,2	4,1	-71,1%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14,2	10,1	-29,4%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,0	0,0	
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	14,2	10,1	-29,4%
Opérations d'ordre de transfert entre section	14,2	10,1	-29,4%

F. Le budget annexe du réseau de chaleur

Ce budget annexe retrace des dépenses et recettes liées à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froids urbains. S'agissant d'un service public local à caractère industriel et commercial, ce budget relève de l'instruction budgétaire et comptable M41.

Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA. La TVA est gérée hors budget, par le Trésorier principal, les montants sont donc proposés pour leurs valeurs hors taxes.

Le projet de budget primitif 2021 du budget annexe du réseau de chaleur est arrêté, en dépenses et en recettes à 16,6 M€.

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 4,6 M€.

Budget annexe réseau de chaleur (en M€)	BP 2020	BP 2021	évolution 2021/2020
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17,8	4,6	-74,1%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	17,6	4,2	-76,0%
Produits des services, ventes	1,1	1,6	45,8%
Autres produits de gestion courante	1,7	2,0	17,0%
Autres recettes	14,8	0,6	-95,8%
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,3	0,4	60,0%
Amortissements des subventions d'investissement reçues	0,3	0,4	60,0%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	17,8	4,6	-74,1%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	12,0	2,4	-80,5%
Charges à caractère général	1,5	1,9	24,5%
Charges de personnel	0,0	0,0	0,0%
Charges financières	0,3	0,4	28,0%
Autres dépenses	10,2	0,0	-99,9%
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	5,8	2,3	-60,8%
Virement à la section d'investissement	3,9	0,9	-77,7%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,9	1,4	-26,3%
EPARGNE BRUTE	5,5	1,9	-66,3%
Remboursement capital	5,9	1,9	-68,3%
EPARGNE NETTE	-0,3	0,0	-101,6%

Avec des recettes réelles d'exploitation de 4,2 M€ et des dépenses réelles de 2,4 M€, l'autofinancement brut s'élèverait à 1,9 M€

L'autofinancement brut permettrait de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 1,9 M€, une épargne nette de 0,01 M€.

Après prise en compte des mouvements d'ordre pour un montant de 1,4 M€, le virement à la section d'investissement est arrêté à la somme de 0,9 M€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 12 M€.

Budget annexe réseau de chaleur (en M€)	BP 2020	BP 2021	évolution 2021/2020
RECETTES D'INVESTISSEMENT	9,7	12,0	23,6%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	3,9	6,4	66,1%
Emprunts	3,9	6,4	66,1%
Investissements opérationnels	0,0	0,0	
Autres recettes réelles d'investissement	0,0	0,0	
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	5,9	5,6	-4,4%
Virement à la section d'exploitation	3,9	0,9	-77,7%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1,9	1,4	-26,3%
Opérations patrimoniales	0,1	3,4	3250,0%
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	9,7	12,0	23,6%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	9,4	8,3	-11,8%
Remboursement capital dette	8,9	8,1	-9,1%
Investissements opérationnels	0,5	0,2	-59,9%
<i>Projets</i>	<i>0,5</i>	<i>0,2</i>	<i>-59,9%</i>
<i>Opérations récurrentes</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	
Autres recettes réelles d'investissement	0,0	0,0	
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,4	3,8	971,4%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,3	0,4	60,0%
Opérations patrimoniales	0,1	3,4	3250,0%

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 0,2 M€ consacré aux projets.

Les inscriptions pour ordre intersections autres que le virement à la section d'investissement (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, etc.) représenteraient 0,4 M€ en dépenses et 1,4 M€ en recettes. Les opérations d'ordre patrimonial atteindraient 0,1 M€.

Au 1^{er} janvier 2021, au vu du montant prévisionnel d'emprunt de fin d'année 2020, le montant total de l'encours total brut à long terme atteindrait 11,7 M€ (7,8 M€ en 2020). Le taux moyen est estimé à 2,72 %.

Le besoin d'emprunt à long terme, nécessaire pour équilibrer le budget, est arrêté à la somme de 0,2 M€, hors le refinancement d'une opération de réaménagement de la dette neutre budgétairement (3 M€) et mobilisation d'emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (crédits revolving) estimés à 3,2 M€ en dépenses et en recettes.

La capacité de désendettement s'établirait à 6 ans et 3 mois au 1^{er} janvier 2021.

G. Le budget annexe du restaurant administratif

Le budget primitif 2021 du budget annexe du restaurant administratif a été arrêté, en dépenses et en recettes à 3,6 M€.

Les propositions sont équilibrées en fonctionnement à 3,3 M€ et en investissement à 0,3 M€.

Budget annexe du restaurant administratif (en M€)	BP 2020	BP 2021	évolution 2021/2020
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3,2	3,3	2,4%
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3,1	3,1	2,2%
dont produits des services, ventes	0,9	0,9	0,0%
dont autres produits de gestion courante	2,2	2,3	3,0%
Autres recettes	0,0	0,0	0,0%
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,1	0,1	6,9%
Amortissements des subventions d'investissement reçues	0,1	0,1	6,9%
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3,2	3,3	2,4%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	3,1	3,1	1,2%
Charges à caractère général	1,2	1,2	0,7%
Charges de personnel	1,9	1,9	1,4%
Autres dépenses	0,0	0,0	0,0%
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,2	0,2	25,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,2	0,2	25,0%
EPARGNE BRUTE	0,0	0,1	106,9%
Remboursement capital			
EPARGNE NETTE	0,0	0,1	106,9%

La subvention du budget principal, calculée de façon à rechercher l'équilibre sans créer d'autofinancement, s'élève au total, pour les sections de fonctionnement et d'investissement à 2,4 M€.

Budget annexe du restaurant administratif (en M€)	BP 2020	BP 2021	évolution 2021/2020
RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,5	0,3	-32,7%
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,4	0,1	-58,5%
Investissements opérationnels			
Autres recettes réelles d'investissement	0,4	0,1	-58,5%
RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,2	0,2	25,0%
Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,2	0,2	25,0%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,5	0,3	-32,7%
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	0,4	0,2	-46,1%
Investissements opérationnels	0,4	0,2	-46,1%
<i>Projets</i>			
<i>Opérations récurrentes</i>	0,4	0,2	-46,1%
Autres dépenses réelles d'investissement	0,0	0,0	
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,1	0,1	6,9%
Opérations d'ordre de transfert entre section	0,1	0,1	6,9%

La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 0,2 M€ consacré aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine.

Les inscriptions pour ordre intersections autres que le virement à la section d'investissement (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, etc.) représenteraient 0,4 M€ en dépenses et 1,4 M€ en recettes. Les opérations d'ordre patrimonial atteindraient 0,1 M€.

II. Présentation globale consolidée tous budgets

A. Le retraitement des mouvements inter budgétaires

Pour une vision globale du budget de la Métropole de Lyon, il est proposé de retraiter les mouvements inter budgétaires pour « neutraliser » les flux qui gonflent artificiellement les prévisions en dépenses/recettes.

Ces mouvements sont de trois ordres :

- Les subventions versées par le budget principal aux budgets annexes relatifs aux services publics administratifs relevant de l'instruction comptable M57 (budgets annexes des opérations d'urbanisme en régie directe, de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés, et du restaurant administratif). Ces subventions représentent 19 M€ de dépenses du budget principal (18,9 M€ en fonctionnement et 0,1 M€ en investissement) ventilés comme suit :

Recettes des budgets annexes (en M€)	Fonctionnement	Investissement
Opérations d'urbanisme en régie directe	6,0	
Prévention et gestion des déchets	10,6	
Restaurant administratif	2,3	0,1
Total	18,9	0,1

- Les participations du budget principal versées au budget annexe de l'assainissement au titre du réseau à 90% unitaire afin de ne pas faire supporter à l'utilisateur les coûts inhérents aux eaux pluviales. Ces contributions sont estimées à 23,3 M€.

Recettes des budgets annexes (en M€)	Fonctionnement	Investissement
Assainissement	20,0	3,3

- Les refacturations des prestations mutualisées entre les budgets principal et annexes (BA) selon les modalités approuvées par délibération n°2019-3884 du Conseil

métropolitain du 4 novembre 2019. Ces charges de fonctionnement sont estimées à 30,2 M€ et refacturées comme suit :

Refacturations par budget (en M€)	Dépenses	Recettes
Principal	0,9	28,8
BA Prévention et gestion des déchets	20,8	0,9
BA Assainissement	7,1	0,4
BA des eaux	1,3	
BA Réseau de chaleur	0,1	
Total	30,2	30,2

B. La présentation générale de l'équilibre du budget

Tous budgets, retraités des mouvements inter budgétaires, le budget primitif 2021 de la Métropole de Lyon s'établit à 3 629,5 M€ (3 481,5 M€ en 2020) avec un autofinancement prévisionnel de 344,2 M€ (462,3 M€ en 2020) soit un volume budgétaire global de 3973,7 M€.

Au 1^{er} janvier 2021, l'encours total de dette tous budgets atteindrait 2 087,4 M€ (1 778,7 M€ en 2020).

Le taux moyen est estimé à 1,41 %.

La capacité de désendettement s'établirait à 6 ans.

3,97
MILLIARDS D'EUROS*

*Tous budgets, retraités des mouvements interbudgétaires.

Le budget d'une collectivité se présente toujours en 2 sections : le fonctionnement et l'investissement. Ces deux parties doivent chacune être à l'équilibre.



FONCTIONNEMENT



Le fonctionnement, c'est d'abord les services à la population (collecte des ordures, lavage des voies, dépenses sociales comme le RSA...), mais aussi la gestion courante de la collectivité (frais de personnel, travaux d'entretien...).

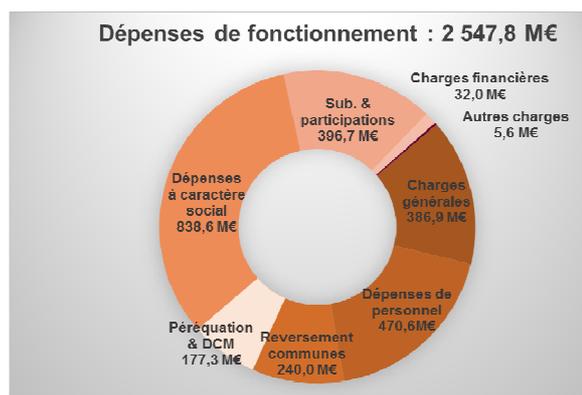
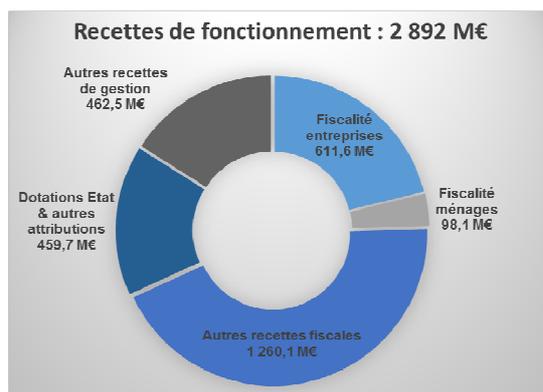


INVESTISSEMENT

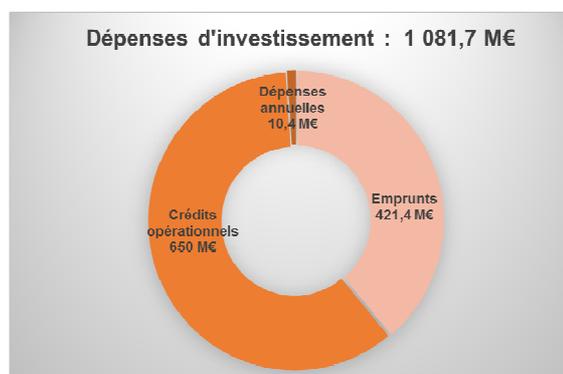
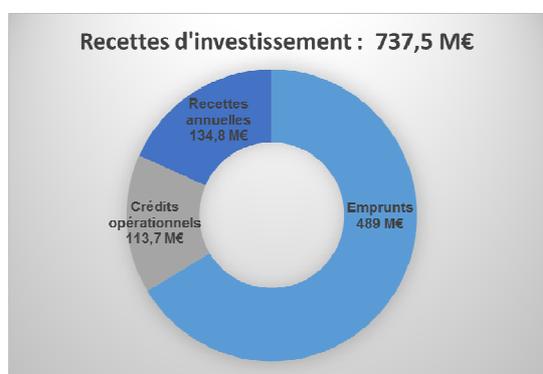


L'investissement, c'est ce qui prépare l'avenir du territoire et de ses habitants: nouveaux équipements, acquisition de biens immobiliers et mobiliers, travaux de construction...

C. Chiffres-clés section de fonctionnement



D. Chiffres-clés section d'investissement



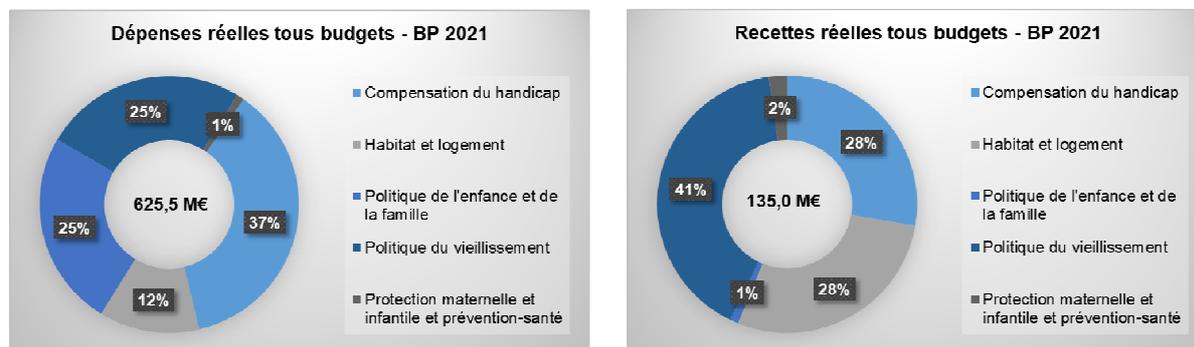
III. Présentation par macro-politique publique (mouvements réels consolidés)

Les crédits de paiement pour 2021 sont répartis entre les macro-politiques publiques de la manière suivante :

	en M€	
	Dépenses	Recettes
Solidarités et habitat	625,5	135,0
Economie, éducation, culture, sport	586,7	52,8
Environnement	369,9	169,8
Aménagement du territoire	217,2	45,7
Mobilité	316,0	90,3
Projets futurs à individualiser	131,2	30,7
Ressources	1 383,0	3 105,2
	3 629,5	3 629,5

Les principales propositions du budget primitif sont détaillées ci-après par macro politique publique, en fonctionnement et investissement.

A. Solidarités et habitat



a) En fonctionnement

<i>en M€</i>	BP 2020	BP 2021	Evolution
Dépenses de fonctionnement	556,7	563,6	1,2%
Recettes de fonctionnement	112,7	116,6	3,5%

La Métropole contribue à assurer une prise en charge adaptée et de qualité pour les personnes dépendantes ou en perte progressive d'autonomie, vivant à domicile ou accueillies en établissements. Elle accompagne les personnes en situation de handicap et partage avec l'État la responsabilité de la prise en charge des enfants en situation de handicap. Les dépenses de fonctionnement liées à la politique de **compensation du handicap** atteignent 226,8 M€.

Les frais de séjour en établissements et services pour adultes en situation de handicap sont évalués à 153,8 M€ pour un nombre de bénéficiaires relativement stable (3 290). Ils intègrent la revalorisation du taux directeur de 1 % pour les établissements sociaux et médico-sociaux sous contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) et de 0,5 % pour les établissements hors CPOM ainsi que 94 ouvertures de places.

La prestation de compensation du handicap (PCH), destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie, est proposée à hauteur de 55,4 M€. Ce budget est basé sur une légère augmentation du nombre de bénéficiaires (+ 2,3 % soit 6 071 bénéficiaires en prévision pour 2021), ainsi que l'augmentation du coût moyen mensuel passant de 282,34 € en 2020 à 293,91 € pour 2021. L'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), dispositif en voie d'extinction puis progressivement remplacé par la PCH, sera de 7,8 M€ (8,2 M€ en 2020).

Le transport des élèves en situation de handicap, compétence obligatoire, est estimé à 7 M€ sur la base d'une stabilité du nombre d'élèves pris en charge (860 en 2020).

La participation conventionnelle au budget de la maison du handicap est reconduite à hauteur d'1,6 M€ en dépenses et 1,4 M€ en recettes.

Les recettes de fonctionnement sont attendues à hauteur de 37,3 M€ (36,5 M€ en 2020), dont 21 M€ de contributions des personnes hébergées en établissements et 14 M€ de concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) au titre de la PCH.

La Métropole, autorité organisatrice de **l'habitat et du logement** sur son territoire, est compétente en matière d'offre de logement, d'accès et de maintien dans le logement, ainsi que pour l'aide individuelle aux ménages. Les crédits de fonctionnement alloués à cette politique publique s'élèvent à 22 M€ en dépenses (16,8 M€ en 2020) et 20,2 M€ en recettes (19,3 M€ en 2020).

Les dépenses consacrées au soutien au logement social sont de 14,1 M€ (10,8 M€ en 2020). Les crédits dédiés au contrat de plan avec les Offices publics de l'habitat (OPH) atteignent 2,4 M€. Afin de soutenir les ménages les plus en difficulté touchés par la crise sanitaire et économique, les aides accordées dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) sont renforcées (2,8 M€ contre 2,5 M€ en 2020) et le fonds d'aide d'urgence pour les impayés de loyers et de charge mis en place en juin 2020 est reconduit à hauteur d'1,3 M€. Les autres soutiens se rapportent aux mesures d'inclusion par le logement (3,7 M€) et aux actions du plan quinquennal « Logement d'abord » (1,3 M€) tel que le dispositif « zéro remise à la rue ».

Les soutiens aux logements du parc privé sont de 5,6 M€ (3,8 M€ en 2020) dont 3,3 M€ pour le renforcement des dispositifs de lutte contre l'habitat indigne. Dans le cadre du schéma directeur des énergies (SDE), l'accompagnement des copropriétés s'engageant dans la réalisation de travaux d'éco-rénovation et de lutte contre la précarité énergétique est porté à 1,9 M€ (1,0 M€ en 2020).

Les crédits dédiés aux actions en faveur des gens du voyage sont de 2,5 M€ en dépenses et 0,9 M€ en recettes, principalement pour l'entretien des 19 aires du territoire métropolitain.

Les recettes de fonctionnement sont attendues à hauteur de 20,2 M€ (19,3 M€ en 2020), dont 15 M€ liés aux baux emphytéotiques pour le logement social et 1,5 M€ des cofinanceurs (État, Agence nationale de l'habitat, communes) au titre de la lutte contre l'habitat indigne. Concernant le FSL, les contributions des bailleurs fournisseurs d'énergie et d'eau restent stables à 1,1 M€. Enfin, la participation de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) à l'accompagnement des propriétaires dans les travaux d'éco-rénovation est évaluée à 1 M€ (0,4 M€ en 2020).

La **politique de l'enfance** est une compétence obligatoire partagée entre la Métropole (protection administrative) et l'État (protection judiciaire). Les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance sont les mineurs (dont les mineurs non accompagnés), les jeunes majeurs et les mères isolées avec enfant de moins de 3 ans. La Métropole est également en charge de l'évaluation des demandes d'agrément en vue d'adoption.

Les dépenses de fonctionnement allouées à cette politique atteignent 151,6 M€, dont 135,1 M€ concernent les frais de séjours et d'hébergement. Les autres dépenses portent sur des frais annexes tels que les transports, la santé et les frais alimentaires, ainsi que sur des marchés mis en œuvre pour les dispositifs enfance pour 16,5 M€.

La protection de l'enfance se compose de 4 axes majeurs : les mineurs non accompagnés, les jeunes majeurs, la prévention et la protection.

La Métropole de Lyon observe depuis 2017 un niveau très conséquent de demandes de prise en charge émanant de mineurs non accompagnés (MNA). En 2020, on constate une diminution du nombre de MNA évalué pris en charge (993 en 2018, 487 en 2019 et 162 sur les 8 premiers mois de 2020). En l'absence de visibilité sur les flux migratoires, il est proposé de reconduire les crédits votés en 2020, soit 35,2 M€, dont 11 M€ pour la phase de mise à l'abri et 24,2 M€ pour la prise en charge des mineurs dans le dispositif de droit commun de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Concernant les jeunes majeurs, le nombre de jeunes suivis à fin 2020 est estimé à 1 600 contre 1 243 à fin 2019 soit + 29 %. Au vu des entrées dans le dispositif de la première vague de MNA devenus majeurs, le budget 2021 est évalué à 15,3 M€.

Les dispositifs de prévention regroupent l'accueil mère/enfant, les différents types de prise en charge en milieu ouvert, la prévention spécialisée ainsi que les subventions aux acteurs de l'enfance comme par exemple les Maisons des jeunes et de la culture (MJC). Afin de couvrir l'ensemble de ces actions, 28,9 M€ sont prévus pour 2021, dont 7,5 M€ pour la mise à l'abri et les aides financières aux familles.

69,5 M€ sont alloués aux dispositifs de protection et 2,6 M€ pour le budget de fonctionnement de l'institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF). Les recettes attendues sont estimées à 1,4 M€, dont 1 M€ de participation de l'État aux frais de mise à l'abri et d'évaluation des mineurs non accompagnés.

La Métropole pilote la politique gérontologique et coordonne les actions sociales en faveur **des personnes âgées**. Elle assure le versement des prestations réglementaires destinées à compenser la perte d'autonomie.

En dépenses de fonctionnement, 157,4 M€ (152,7 M€ pour le BP 2020) sont alloués à l'ensemble de la politique du vieillissement.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'élèvera à 113,6 M€ (111,5 M€ en 2020).

62,9 M€ seront alloués à l'APA à domicile pour prendre en compte une hausse des bénéficiaires de 2,2 % (soit 13 725) et une augmentation du coût moyen des plans d'aide.

Pour l'APA en établissement, les dépenses sont estimées à 50,8 M€ sur la base d'une stabilité du nombre de bénéficiaires, mais avec un effort particulier sur la prise en charge de la dépendance avec l'application d'un taux directeur de 2,0 % (1,5 % en 2020) et la revalorisation du point Groupe Iso-Ressources (GIR) porté à 7,00 € contre 6,66 € en 2020, permettant d'amorcer une trajectoire de revalorisation progressive sur plusieurs années.

Les frais de séjour en établissements pour personnes âgées seront de 38,9 M€ (36,7 M€ en 2020) sur la base d'une évolution du nombre de bénéficiaires de + 1 % soit 3 176 résidents en établissements habilités à l'aide sociale (3 145 en 2020) et de l'application d'un taux directeur de 1,5 %.

Les soutiens aux actions conduites par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, instituée par la loi d'adaptation de la société au vieillissement, représentent 3,5 M€ en dépenses et en recettes.

Dans le cadre du label « territoire 100 % inclusif » de la Métropole, 0,2 M€ est alloué à l'expérimentation d'offre intermédiaire entre vie en établissement et vie à domicile.

Les participations perçues au titre de la politique des personnes âgées seront de 54,7 M€ (50,2 M€ en 2020), dont 39,5 M€ au titre de la dotation annuelle pour le financement de l'APA, 2,8 M€ de contributions des obligés alimentaires, 6,5 M€ pour les aides sociales récupérables pour les personnes en établissements et 1 M€ de dotation de l'Agence régionale de santé (ARS) pour le fonctionnement des 4 maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA) ouvertes sur le territoire.

La politique de **protection maternelle et infantile et prévention santé** vise à renforcer la prévention primaire et secondaire pour, à terme, améliorer la qualité de vie des métropolitains et diminuer les coûts de prise en charge du handicap. Elle a également pour objet de favoriser l'inclusion sociale, assurer la formation obligatoire des assistants maternels et enfin de garantir un service de qualité en dotant les professionnels en matériel et produits (médicaments, vaccins, services) adéquats.

En fonctionnement, les dépenses représentent 5,7 M€, les recettes sont stables à 3,1 M€.

b) En investissement

Solidarités et habitat / Référentiel PPI	BP 2021 en M€	
	Dépenses	Recettes
Développement économique, emploi et insertion	1,0	-
Offre nouvelle d'habitat abordable, logement social et spécifique	41,5	17,9
Opérations d'urbanisme	2,0	-
Rénovation du parc existant, lutte contre l'habitat indigne et la précarité	12,7	0,4
Santé et autonomie, protection de l'enfance et de la famille	4,6	0,1
Total général	61,8	18,4

En dépenses, le budget d'investissement consacré à la solidarité et l'habitat s'élève à 61,8 M€.

L'offre nouvelle d'habitat abordable, de logement social et spécifique représente le premier poste de dépenses avec 41,4 M€.

La production de logements sociaux est confortée par le dispositif des aides à la pierre (26,9 M€ de dépenses et 17,5 M€ de recettes de l'État).

Le programme des acquisitions foncières au titre des contrats de plan 2011-2015 puis 2016-2020 avec les offices publics de l'habitat (OPH) mobilise 5,4 M€ et les opérations récurrentes pour les réserves foncières du logement social 8,6 M€.

Les dépenses relatives au **développement économique, à l'emploi et à l'insertion** permettent l'amélioration des outils informatiques, supports des politiques publiques de solidarité, notamment le développement d'interfaces permettant d'améliorer les temps de traitement des données (1 M€).

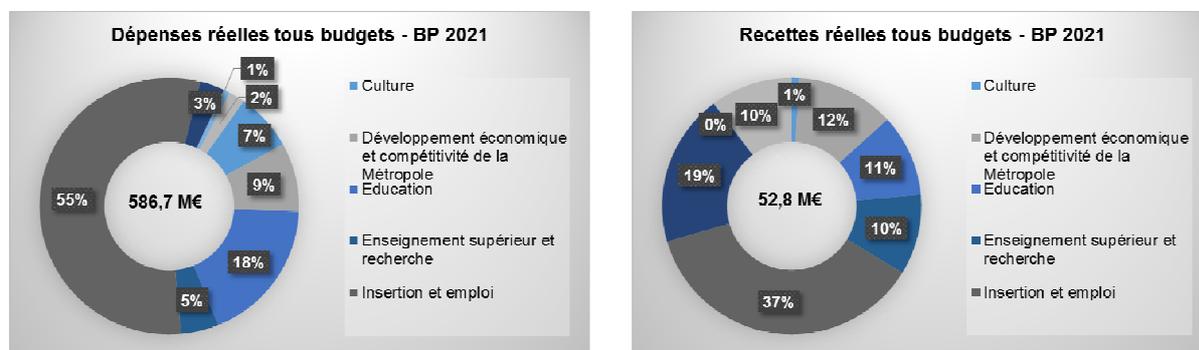
Les **opérations d'urbanisme** visent la reconstitution de l'offre démolie du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) pour 2 M€.

La **rénovation du parc existant, la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique** se réalisent à travers le plan de soutien à l'éco-rénovation des parcs public et privé (9 M€) et les aides à la pierre pour le logement privé (2,6 M€), avec une participation de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) de 0,4 M€ dans le cadre de la démarche de rénovation énergétique Ecocité "Ville de Demain".

Le périmètre relatif à la **santé, l'autonomie, la protection de l'enfance et de la famille** mobilise 4,6 M€, dont 3,6 M€ concernent les dispositifs d'aide à l'investissement des

services des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et des établissements associatifs recevant des jeunes confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE). Les dépenses récurrentes d'amélioration du patrimoine de l'IDEF représentent 0,7 M€.

B. Économie, insertion, éducation, culture et sport



a) En fonctionnement

<i>en M€</i>	BP 2020	BP 2021	Evolution
Dépenses de fonctionnement	380,2	436,3	14,8%
Recettes de fonctionnement	37,1	34,5	-7,1%

En matière **d'insertion et d'emploi**, 324,4 M€ (270,3 M€ en 2020) sont alloués à l'allocation de revenu de solidarité active (RSA) et à la mise en œuvre des orientations du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e).

L'allocation RSA versée aux bénéficiaires est estimée à 291 M€ (246,7 M€ en 2020), soit une hausse de 18 % (+ 44,3 M€). Cette forte augmentation est directement liée à la crise sanitaire et économique. Au mois d'octobre 2020, 44 333 bénéficiaires du RSA étaient enregistrés.

Dans le cadre des orientations du PMI'e et de la stratégie de lutte contre la pauvreté, l'enveloppe globale de soutien aux actions d'insertion et parcours d'accompagnement est reconduite à hauteur de 15,5 M€.

Une enveloppe de 10 M€ est allouée à la mise œuvre du nouveau dispositif Revenu de solidarité jeunes pour une première cible de 1 600 jeunes en grande précarité non éligibles au RSA. 8,2 M€ sont dédiés au versement d'une allocation et 1,8 M€ soutient les actions spécifiques d'accompagnement à l'insertion.

Les crédits relatifs au fonds social européen (FSE) s'élèvent à 6,1 M€ en dépenses, dont 3,7 M€ au titre du programme 2017-2020 et 2,4 M€ pour le nouveau programme opérationnel 2021-2024 avec des recettes FSE attendues à hauteur de 6,5 M€.

Le cofinancement de l'État pour le RSA, via le fonds de mobilisation départementale d'insertion (FMDI), reste stable à 9 M€. Le fonds d'aide aux politiques d'insertion (FAPI) est reconduit à 1,9 M€. Les recouvrements d'amendes administratives et des indus sont estimés à 2 M€.

En matière **d'éducation**, la Métropole a en charge 116 collèges (79 publics et 37 privés) pour plus de 69 800 collégiens.

A la rentrée scolaire 2021, 526 collégiens supplémentaires sont prévus selon les projections académiques.

34,2 M€ (32,7 M€ en 2020) sont alloués aux dépenses de fonctionnement, dont 22,9 M€ pour la dotation de fonctionnement des collèges (22,6 M€ en 2020). Cette dotation est répartie à hauteur de 12,6 M€ pour les établissements publics et 10,3 M€ pour les établissements privés.

Les dépenses d'entretien et de nettoyage des collèges représentent 3,4 M€ et les différents postes de restauration scolaire 3,6 M€ en dépenses et 0,5 M€ en recettes.

En matière culturelle, les dépenses de fonctionnement s'établissent à 36,8 M€ (35,5 M€ en 2020). Ces propositions s'inscrivent dans le plan de relance et de transformation visant à soutenir la filière culturelle très touchée par la crise sanitaire.

La contribution au Musée des Confluences s'établit à 14,3 M€. Les crédits du Musée Lugdunum représentent 0,8 M€, hors masse salariale. La reprise en gestion provisoire de la Cité de la gastronomie suite au désistement de l'exploitant nécessite l'inscription d'1 M€.

6,4 M€ sont consacrés aux soutiens aux festivals et 4,7 M€ au fonctionnement d'une vingtaine d'équipements culturels de l'agglomération.

5,8 M€ sont alloués aux enseignements artistiques, ainsi qu'au développement du programme d'éducation artistique sur tout le territoire. Ils permettent aussi la reconduction des participations apportées aux Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon et pour l'École Nationale de Musique de Villeurbanne.

La contribution obligatoire au service unifié des archives départementales et métropolitaines, géré par le Département du Rhône, représente 2,2 M€.

La **politique sportive** mobilise 3,9 M€ et les soutiens à la **vie associative** 0,6 M€ pour structurer l'accompagnement des associations et promouvoir l'engagement citoyen.

Les crédits alloués à **l'enseignement supérieur et la recherche** restent stables avec 1,175 M€ en dépenses de fonctionnement, dont 0,57 M€ dédié au soutien à la COMUE (communauté d'universités et établissements) qui fédère les établissements d'enseignement supérieur et 0,24 M€ au budget opérationnel du service "vie étudiante". La contribution de la Ville de Lyon à ce service mutualisé est prévue à hauteur de 0,6 M€.

Le budget alloué au **développement économique et numérique de la Métropole** représente 35,3 M€ en dépenses et 13,2 M€ en recettes.

Ce budget prévoit un redéploiement des crédits pour soutenir des mesures nouvelles ou « de relance » tels que le soutien à Lyon Eco-Energie, le renforcement du Pacte PME (Petites et Moyennes Entreprises) mais aussi un soutien renforcé à l'entrepreneuriat féminin.

Le budget consacré à l'innovation et la compétitivité permettra la poursuite des projets de territoires d'innovation de grandes ambitions (TIGA), la reconduction des soutiens au CLARA (Cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes, au centre d'infectiologie et au bureau de l'Organisation mondiale de la santé et à l'organisation des olympiades des métiers "WorldSkills" à Lyon en 2023.

La Métropole cofinance diverses actions de coopération internationale pour 1,7 M€. La contribution de la Ville de Lyon au service commun reste stable à 0,5 M€

5,3 M€ sont dédiés aux actions de développement touristique, dont 4,6 M€ de subvention à l'Office du tourisme. Le soutien au label ONLYLYON sera reconduit pour 1,3 M€. Au vu de l'activité touristique très incertaine sur 2021, le produit de la taxe de séjour est estimé à 8,5 M€ (10 M€ en 2020).

La participation à l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) s'établit à 2,3 M€. Les actions en faveur de l'immobilier et implantation d'entreprises mobilisent 1,5 M€ en dépenses et 0,3 M€ de produits des baux.

8,9 M€ sont alloués à la politique numérique pour soutenir des projets et services innovants (Lyon Living Lab Energie, extension des classes culturelles numériques,...), maintenir des systèmes de mobilité (calculateurs d'itinéraires, covoiturage).

Les redevances d'occupation du domaine public et des loyers acquittés par les opérateurs téléphoniques (réseau câblé sous voirie) représentent 2,6 M€ de recettes.

b) En investissement

<i>BP 2021 en M€</i>		
Economie, éducation, culture, sport / Référentiel PPI	Dépenses	Recettes
Coopération européenne et partenariale / Tourisme	0,3	-
Culture	5,83	0,0
Cycle des déchets	0,0	-
Développement économique, emploi et insertion	58,5	9,0
Développement numérique	6,17	0,1
Education	68,3	-
Enseignement supérieur et Recherche	11,0	1,7
Gestion du domaine public et des ouvrages d'art	-	2,6
Opérations d'urbanisme	0,0	-
Patrimoine & Moyens généraux	0,1	-
Vie associative et politiques sportives	0,22	0,0
Total général	150,4	13,5

En dépenses, le budget d'investissement consacré à l'économie, l'éducation, la culture et le sport pour l'aménagement du territoire s'élève à 150,4 M€.

L'**éducation** représente le premier poste de dépenses avec 68,3 M€. Répondant à la forte progression des effectifs sur son territoire, la Métropole assure la construction, l'extension et la rénovation des collèges, et prend en charge les équipements et les mobiliers. Le budget primitif 2021 prévoit notamment :

- la construction des collèges dont Pré-Gaudry à Lyon 7 (13,9 M€), Cusset à Villeurbanne (9,8 M€), Revaion à Saint-Priest (2,7 M€),
- la restructuration des collèges Jean de Tournes à Fontaines sur Saône (6,1 M€), Malfroy à Grigny (4 M€), Jean-Jacques Rousseau à Tassin La Demi-Lune (3,9 M€), Simone Lagrange à Villeurbanne (2,3 M€).

Les opérations récurrentes de grosses maintenance mobilisent 10,1 M€ et l'achat et le renouvellement des équipements et des mobiliers des collèges 1,6 M€.

2,1 M€ permettent le versement des subventions aux établissements privés en vertu de la loi Falloux, dont 1,8 M€ au titre de 2021.

Les opérations liées au **développement économique, à l'emploi et à l'insertion** représentent un investissement de 58,5 M€. La poursuite de la construction du nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) à Lyon 7 nécessite 30 M€, avec une inauguration prévue en 2022 et avec des participations de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes attendues à hauteur de 6 M€ cette année.

15 M€ sont consacrés aux actions en faveur de l'innovation et de la compétitivité avec l'institut nanotechnologie de Lyon cité campus.

Les travaux pour l'aménagement de la frange ouest du projet Biodistrict à Lyon-Gerland se poursuivront pour un montant estimé à 3 M€.

5 M€ sont consacrés à la requalification des parcs et zones industrielles, afin de développer le socle industriel métropolitain à Chassieu Mi-Plaine (2,9 M€), Meyzieu Jonage (1,2 M€), Vaulx-en-Velin la Soie la Rize (0,4 M€) et Lyon Sud-Est (0,4 M€).

L'enseignement supérieur et la recherche requièrent 11 M€.

L'avancée de la construction du laboratoire de recherche LR8, sur le site Monod de l'École normale supérieure à Lyon 7, est estimée à 2 M€, tout comme la rénovation des infrastructures du campus de LyonTech la Doua. Une recette d'1,1 M€ est attendue dans le cadre d'une convention avec l'État et la COMUE Université de Lyon pour le bâtiment LR8.

2 M€ sont dévolus à la construction de logements sociaux étudiants.

A Lyon 4, la réhabilitation du bâtiment de l'École supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) Clos Jouve se poursuit pour 1,7 M€.

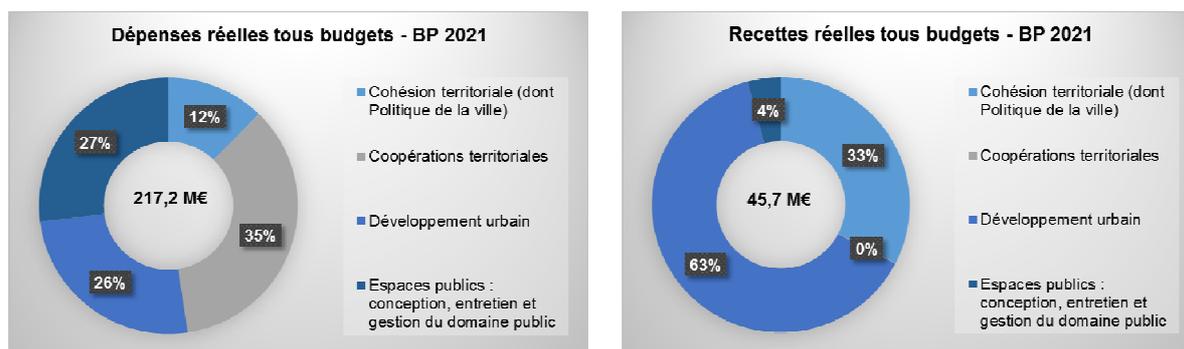
Une subvention d'équipement d'1 M€ est attribuée à l'École centrale de Lyon (ECL) pour la requalification du campus Lyon Ouest Ecully Bâtiment TMM2.

Les dépenses relatives au **développement numérique** seront assurées pour 6,2 M€, dont 3,9 M€ concernent le plan numérique éducatif métropolitain et 2,2 M€ les interventions récurrentes dans le domaine des services numériques, de la gestion des données et de la géomatique.

Les crédits relatifs à la **culture** représentent 5,8 M€, dont 2 M€ sont consacrés à l'extension du centre de conservation et d'étude des collections (CCEC) du Musée des Confluences à Lyon 7 et 0,8 M€ à l'aménagement du niveau 1 de Lugdunum - Musée et Théâtres romains à Lyon 5.

En recettes, 2,6 M€ sont inscrits au titre de **la gestion du domaine public et des ouvrages d'art**, avec une participation de la Caisse des dépôts et consignations, via le Fonds ville de demain, pour la mise en œuvre de la stratégie de régulation de trafic.

C. Aménagement du territoire



a) En fonctionnement

<i>en M€</i>	BP 2020	BP 2021	Evolution
Dépenses de fonctionnement	133,6	132,9	-0,5%
Recettes de fonctionnement	16,0	7,0	-56,1%

En matière de **coopérations territoriales**, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 73,9 M€, dont 72,3 M€ versés au Département du Rhône au titre de la dotation de compensation métropolitaine (DCM).

Les activités relatives à l'entretien, la gestion et la conception des **espaces publics** représentent 38,3 M€ en dépenses et 1,4 M€ en recettes.

Le nettoyage atteint 32,3 M€ avec une augmentation des surfaces à traiter de 40 hectares, l'accroissement de la population et la complexification des aménagements permettant la mixité des usages (cheminement piétons et vélos, zones de détente, végétalisation). Les participations des communes au titre des conventions sur les dispositifs de propreté globale sont estimées à 1 M€.

3,1 M€ sont alloués à la gestion du patrimoine arboré composé de plus de 90 000 arbres d'alignement.

Les dépenses liées à la viabilité hivernale de la voirie métropolitaine sont estimées à 2,5 M€.

La politique de **cohésion territoriale** (dont la politique de la ville) requiert 10,5 M€ en dépenses (7,8 M€ en 2020). Les recettes s'établissent à 1 M€ (3,6 M€ en 2020).

La Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud à Lyon 8, retenue comme une priorité régionale du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU), mobilise

2,5 M€. À Vaulx-en-Velin, 1,3 M€ permet la démolition du Casino et la finalisation des travaux d'espaces publics de la ZAC de l'hôtel de ville.

1,6 M€ est prévu pour les équipes projet mises en place dans le cadre du contrat de ville métropolitain. Elles interviennent sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les quartiers en veille active (QVA). Les co-financements de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et des communes sont estimés à 0,7 M€.

Il est proposé de reconduire les dispositifs « Tous en Vacances dans la Métropole » et « Culture au balcon » pour 0,8 M€. Ils permettront de soutenir des animations mises en place par les associations en lien avec les communes afin d'offrir un programme d'activités aux jeunes et aux adultes dans les quartiers les plus défavorisés.

Les dépenses liées à la gestion sociale urbaine de proximité (GSUP) s'élèvent à 1,2 M€.

Au titre du **développement urbain**, la Métropole a l'ambition de participer à la production de logements abordables, d'améliorer la qualité urbaine et environnementale des quartiers et des communes, d'offrir des espaces publics apaisés, végétalisés, partagés, et de contribuer au développement de l'économie circulaire, locale et des pôles entrepreneuriaux.

Pour cette politique, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 10,2 M€, dont 4,3 M€ pour des opérations d'urbanisme en régie directe telles que la ZAC Vallon des hôpitaux à Saint Genis Laval (1,5 M€) et la ZAC Villeurbanne la Soie (1,4 M€).

La subvention à l'Agence d'urbanisme est reconduite à 3,5 M€.

Des études de sols, diagnostics d'amiante, de plomb et d'argon sur le patrimoine public et privé sont menés afin d'évaluer les risques sanitaires et environnementaux et nécessitent une inscription de 0,6 M€.

Les recettes attendues sont estimées à 4,7 M€, dont 2,3 M€ de co-financements et 1,8 M€ de produits de cessions foncières liés aux opérations d'urbanisme en régie directe.

b) En investissement

<i>BP 2021 en M€</i>		
Aménagement du territoire / Référentiel PPI	Dépenses	Recettes
Cimetières	2,8	-
Développement économique, emploi et insertion	0,02	-
Environnement et prévention des risques	0,3	-
Espaces naturels, nature en ville et Parcs métropolitains	2,6	-
Etudes	0,04	-
Gestion du domaine public et des ouvrages d'art	6,7	-
Intermodalités, ferroviaire et logistique urbaine	0,1	-
Opérations d'urbanisme	68,6	30,0
Patrimoine & Moyens généraux	3,0	0,1
Total général	84,2	30,1

En dépenses, le budget d'investissement pour l'aménagement du territoire s'élève à 84,2 M€.

Les **opérations d'urbanisme** représentent le premier poste de dépenses avec 68,6 M€. Plusieurs opérations sont en cours de réalisation ou d'achèvement, comme :

- les Rives de Saône de la Presqu'île quai Saint-Antoine à Lyon 2 (4,7 M€)
- l'aménagement urbain du secteur Langlet Santy à Lyon 8° (3,3 M€),
- les abords du collège Alain à Saint Fons les Clochettes (1,8 M€),
- la requalification en cours du chemin de Crépieux à Caluire et Cuire (1,7 M€),
- la finalisation de certains travaux du précédent mandat sur Cœur de Presqu'île à Lyon (1,7 M€),
- la requalification de l'îlot Oussekiné à Givors (1,7 M€),
- le renouvellement urbain du quartier Minguettes - Clochettes à Vénissieux (1,1 M€).

La poursuite du programme 2020 des réserves foncières hors logement social nécessite une inscription de 15 M€.

14 M€ sont consacrés aux équipements publics des Projets urbains partenariaux (PUP) en particulier pour les sites Saint Vincent de Paul et Patay à Lyon 8, Ginkgo et rue Duvivier à Lyon 7 et Liberté Faÿs à Villeurbanne. Les participations des constructeurs et des communes pour les PUP s'élèvent à 17,1 M€.

En recettes, les remboursements des villes bénéficiaires des transactions foncières confiées en mandat s'élèvent à 5,4 M€. Sur les autres opérations d'aménagement en cours, on peut noter les participations de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et

d'établissements nationaux (0,9 M€), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (1,2 M€), des communes (2,9 M€), ou de constructeurs (2,5 M€).

Les dépenses relatives à la **gestion du domaine public et des ouvrages d'art** sont essentiellement liées à l'achat de poids lourds et matériels techniques affectés aux missions de nettoyage et à la viabilité hivernale (6,7 M€).

L'**entretien du patrimoine et les moyens généraux** mobilisent 3 M€, dont 1,9 M€ concerne le désamiantage et la déconstruction de l'ex collège Maurice Scève à Lyon 4°.

Les dépenses liées aux **cimetières** s'élèvent à 2,8 M€, dont 1,8 M€ permet la poursuite de l'extension du cimetière métropolitain de Bron et le réaménagement de son parking.

Les **espaces naturels et parcs métropolitains** mobilisent 2,6 M€, dont 1,7 M€ pour l'extension et le renouvellement des arbres d'alignement.

D. Mobilité

Cette macro-politique ne comporte qu'une seule politique publique, dont les crédits représentent 316,0 M€ en dépenses et 83,3 M€ en recettes

a) En fonctionnement

<i>en M€</i>	BP 2020	BP 2021	Evolution
Dépenses de fonctionnement	198,4	207,0	4,3%
Recettes de fonctionnement	72,5	80,4	10,9%

Les dépenses relatives aux transports urbains sont estimées à 143,9 M€ (138,1 M€ en 2020), dont 133 M€ de participation statutaire au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et 5,8 M€ de contribution pour la liaison ferrée entre Lyon et l'aéroport Lyon-Saint Exupéry (Rhônexpress). Les dépenses d'exploitation du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) à Lyon 2° représentent 3,2 M€.

38,2 M€ seront consacrés à l'aménagement et l'entretien des voies métropolitaines. Les dépenses principales concernent :

- l'entretien de proximité des subdivisions de voirie pour 16,4 M€,
- la réfection des tranchées pour 11 M€ tous concessionnaires confondus,
- le soutien aux mobilités actives pour 4,6 M€ (4,4 M€ en 2020), dont le développement du Vélo'v à assistance électrique sur le territoire de la Métropole,

- l'entretien et la gestion des voies rapides pour 4 M€ telles que le boulevard urbain sud, le boulevard Laurent Bonnevey, le contournement de Meyzieu ainsi que l'axe M6/M7.

L'entretien des ouvrages d'arts et tunnels représente 17,4 M€, dont 12,7 M€ pour la gestion en partenariat public-privé du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL).

Sur les 80,4 M€ de produits attendus, les recettes de péage du BPNL représentent 39 M€ et les refacturations de travaux d'aménagement et de voirie 23,6 M€.

Les redevances et produits des loyers perçus des parcs de stationnement gérés en délégation de service public atteignent 7,7 M€ et les produits issus du forfait post-stationnement 5,5 M€.

b) En investissement

Mobilité / Référentiel PPI	BP 2021 en M€	
	Dépenses	Recettes
Accompagnement des projets SYTRAL	11,5	2,2
Développement économique, emploi et insertion	0,1	-
Enveloppes territorialisées	14,7	0,9
Gestion du domaine public et des ouvrages d'art	35,9	2,9
Intermodalités, ferroviaire et logistique urbaine	8,6	1,1
Métropole cyclable et apaisée	11,8	0,4
Opérations d'urbanisme	21,2	2,5
Santé et autonomie, protection de l'enfance et de la famille	0,0	-
Total général	103,9	9,9

En dépenses, le budget d'investissement opérationnel consacré à la mobilité s'élève à 103,9 M€, auxquels s'ajoutent 5 M€ de financement de la dette du boulevard périphérique Nord de Lyon contractualisés dans le cadre du partenariat public/privé.

La **gestion du domaine public et des ouvrages d'art** représente, avec 35,9 M€, le premier poste de dépenses.

30,9 M€ sont dédiés aux dépenses récurrentes de grosses réparations de chaussées, d'entretien des ouvrages d'art, des tunnels et des voies rapides, la création et le renouvellement du patrimoine de voirie et l'achat de matériel technique de gestion de la circulation.

Après une mise en service des voies de circulation réservées aux covoiturages en décembre 2020, la requalification l'axe M6/M7 entre Limonest, Dardilly et Pierre Bénite se

poursuit à hauteur de 2 M€, avec 2,9 M€ de recettes attendues de l'Etat dans le cadre du pacte métropolitain.

Les **opérations d'urbanisme** représentent 21,2 M€ avec :

- La création d'une liaison cyclable et le réaménagement des trottoirs rue Pierre Audry à Lyon 9 (3,2 M€),
- les travaux entre la rue de la Feyssine et la rue Dupeuble et la sécurisation des abords du collège Les Iris à Villeurbanne (3 M€),
- la requalification de la RD 342 et du carrefour avec la RD 50 dans le secteur de Beaunant à Sainte Foy lès Lyon et Oullins (2,6 M€),
- le réaménagement de la rue de la République à Vaulx en Velin (2,1 M€),
- les requalifications des avenues Marcel Mérieux entre les chemins de l'Orme et des Verchères, et Jean Colomb à Marcy l'Etoile.

Les recettes s'élèvent globalement à 2,5 M€ et sont essentiellement constituées de participations à verser dans le cadre des conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage, notamment des villes de Lyon pour le réaménagement de la rue Garibaldi à Lyon 3 et le traitement de la rue Pierre Audry à Lyon 9 (0,9 M€), de Villeurbanne pour l'aménagement des voiries quartier des Buers (0,5 M€), de Vaulx en Velin pour la requalification de la rue de la République (0,3 M€).

Les **enveloppes territorialisées** mobilisent 14,7 M€ pour des dépenses récurrentes relatives aux actions de proximité et la réalisation de travaux au titre du fonds d'initiative communale conformément aux engagements du pacte métropolitain. Les recettes (0,9 M€) concernent les conventions entre les bénéficiaires du fonds de concours et la Métropole.

Les 11,8 M€ de la **Métropole cyclable et apaisée** sont dédiés aux grosses réparations d'espaces publics hors chaussées (5,6 M€) et au plan d'actions pour les mobilités actives (5,1 M€).

L'**accompagnement des projets du SYTRAL** nécessite 11,5 M€ en lien avec les projets structurants de transports en commun tels que l'aménagement des voies de desserte du Vallon des hôpitaux et du métro B à Saint Genis Laval (4 M€) ou la finalisation de travaux liés à la ligne de tramway T6, sur les communes de Bron, Lyon et Vénissieux (3,8 M€).

Les recettes s'élèvent globalement 2,2 M€, dont 0,4 M€ pour le remboursement par le SYTRAL des travaux sur la ligne de tramway T6.

L'intermodalité, le ferroviaire et la logistique urbaine représentent 8,6 M€.

La piétonisation de la voûte ouest du Pôle d'échanges multimodal (PEM) de Lyon-Perrache, la rénovation des têtes de trémies et l'aménagement des espaces publics entre la gare et le CELP nécessitent 2,4 M€.

Les recettes d'1,1 M€ sont majoritairement constituées (0,9 M€) de la participation de la Ville de Lyon pour le projet de restructuration du PEM Perrache.

E. Environnement

a) En fonctionnement

<i>en M€</i>	BP 2020	BP 2021	Evolution
Dépenses de fonctionnement	279,9	280,0	0,0%
Recettes de fonctionnement	170,7	159,0	-6,8%

En fonctionnement, les dépenses s'établissent à 123,4 M€ (121 M€ en 2020), dont 118,7 M€ de contribution obligatoire au Syndicat départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS). Au-delà d'une revalorisation conventionnelle de 1%, comparable à celle appliquée au cours des précédents exercices, la Métropole prend en charge, à compter de 2021, le financement de l'augmentation de prime feu décidée par l'Etat à l'été 2020, nécessitant un abondement complémentaire de la contribution annuelle d'un peu plus d'1 M€.

Dans le cadre de la politique liée à la **qualité de vie, la santé, l'environnement et la gestion des risques**, l'action de la Métropole vise à réduire les pollutions, les nuisances sonores et les risques naturels ou technologiques.

L'accompagnement des propriétaires de logements privés devant effectuer des travaux de mise en conformité avec les cinq plans de prévention des risques technologiques (PPRT) prescrits sur le territoire métropolitain nécessite des crédits à hauteur d'1,1 M€ Ces actions bénéficieront de financements de l'État et de l'Agence nationale pour l'habitat (ANAH) à hauteur d'1,1 M€.

0,9 M€ finance les interventions des plans air, bruit et climat et 0,8 M€ les actions d'animation et d'éducation autour du développement durable. 0,3 M€ est alloué à l'élaboration de la stratégie alimentaire et sa déclinaison en programme alimentaire territorial.

Les dépenses relatives à la lutte contre les inondations et à la défense incendie sont reconduites à hauteur de 0,8 M€.

En matière de « **cycle des déchets** », les dépenses représentent 92 M€ (88 M€ en 2020). Elles s'inscrivent dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés 2019-2024 (PLPDMA) et traduisent un renforcement sensible de cette politique publique, notamment sur le volet sensibilisation à la réduction et au tri. Elles intègrent également une augmentation très marquée de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Ces actions sont génératrices de recettes (produits de vente, recettes partenariales) estimées à 34,2 M€ (32,6 M€ en 2020).

Les dépenses de collecte s'établissent à 36,4 M€, dont 26 M€ pour la collecte en porte à porte. Cette prévision intègre une hypothèse de baisse des tonnages (210 832 contre 213 504 en 2020).

Les dépenses de traitement des déchets atteignent 42,1 M€, dont 19,7 M€ pour l'exploitation des déchèteries et 16,8 M€ pour les usines d'incinération (13,8 M€ en 2020). Les recettes induites sont estimées à 21,6 M€, dont 19,2 M€ issue des usines.

Le tri des déchets mobilise 9,7 M€ en dépenses, dont 1,1 M€ pour le renforcement de l'accompagnement au compostage et 0,8 M€ pour le déploiement des marchés de lutte contre les gaspillages. Les recettes induites s'établissent à 11,4 M€, dont 7,5 M€ de soutiens de partenaires spécialisés dans le recyclage.

Concernant le **cycle de l'eau**, la collectivité est garante de la production/distribution d'eau potable, de la collecte et du traitement des eaux usées, de la gestion des eaux pluviales et des milieux aquatiques.

Les dépenses s'élèvent à 49,6 M€ (45,5 M€ en 2020), dont 40,5 M€ pour la gestion des eaux usées (37,2 M€ en 2020).

28,7 M€ permettent l'entretien des stations d'épuration (STEP), en augmentation de 11% par rapport à 2020 (+ 2,8 M€). Cette prévision intègre la hausse de la TGAP et le renforcement de la maintenance. L'entretien des réseaux est porté à 4,5 M€ (4,1 M€ en 2020). Les subventions relatives au dispositif d'aide à l'assainissement non collectif représentent 0,6 M€.

Les dépenses liées au réseau d'eau potable sont proposées à 6,6 M€ (5,9 M€ au BP 2020), dont 5,4 M€ de charges générales qui intègrent notamment l'entretien du champ captant de Crépieux-Charmy.

Les dépenses relatives à la gestion du patrimoine des milieux aquatiques et à la protection contre les inondations (GEMAPI) sont estimées à 1,7 M€. Elles concernent

essentiellement la participation versée aux syndicats en charge des aménagements des cours d'eau et des bassins versants.

Les autres dépenses se rapportent aux subventions versées dans le cadre des actions de coopération décentralisée et du plan d'éducation au développement durable (1,1 M€).

Au vu des baisses de consommations moyennes d'eau et de la hausse d'abonnés, les recettes d'exploitation sont estimées à 120,4 M€ (119,4 M€ en 2020), dont 75 M€ de produit de la redevance d'assainissement et 23 M€ de ventes d'eau.

Les produits d'activité des STEP représentent 12,9 M€. Les recettes de participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) et de travaux de branchements sont attendues à hauteur de 8 M€.

La politique des **espaces naturels, agricoles et fluviaux** vise la préservation des espaces non bâtis dans le cadre d'un développement urbain vertueux, en s'appuyant sur des projets de mise en valeur et de gestion des espaces naturels.

Les dépenses représentent 8,2 M€ (7,9 M€ en 2020). Les recettes sont stables à 0,2 M€.

Les soutiens aux projets natures mobilisent 3,9 M€, dont 2,5 M€ de participation au syndicat mixte pour l'aménagement du Grand parc de Miribel Jonage. 0,2 M€ permet la montée en charge du plan biodiversité venant élargir les réflexions sur le schéma trame verte et bleue.

La Métropole soutient également des actions de protection des espaces naturels et agricoles périurbains et de reterritorialisation de l'alimentation à hauteur de 1,9 M€.

L'entretien des parcs (technologique de Saint Priest, de Parilly et de Lacroix Laval) et haltes fluviales nécessite 1,4 M€.

0,6 M€ est dédié à la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, d'éducation et de formation dans le domaine de la maîtrise de l'énergie.

Concernant la **transition énergétique** et sur la base du plan climat énergie territorial, la Métropole élabore des actions pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. En tant qu'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz, elle s'est dotée d'un schéma directeur des énergies (SDE) adopté par délibération n°2019-3489 au Conseil métropolitain du 13 mai 2019.

Les prévisions liées à cette compétence s'établissent à 6,7 M€ en dépenses et 2,9 M€ en recettes dont 2,6 M€ de redevances contractuelles payées par les délégataires exploitant les réseaux.

5,3 M€ seront consacrés à l'achat d'énergie et de fluides. 1,4 M€ est alloué aux réseaux de chaleur, de distribution d'électricité et de gaz.

b) En investissement

Environnement / Référentiel PPI	BP 2021 en M€	
	Dépenses	Recettes
Agriculture et alimentation	1,2	-
Cycle de l'Eau	56,5	6,0
Cycle des déchets	15,8	-
Environnement et prévention des risques	4,6	3,6
Espaces naturels, nature en ville et Parcs métropolitains	2,4	-
Lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique	0,3	-
Opérations d'urbanisme	0,0	-
Patrimoine & Moyens généraux	3,5	0,0
Santé et autonomie, protection de l'enfance et de la famille	4,0	-
Transition énergétique	1,6	1,1
Total général	89,9	10,7

En dépenses, le budget d'investissement consacré à l'environnement s'élève à 90 M€.

Le **cycle de l'eau** représente le premier poste de dépenses avec 56,5 M€. 26,4 M€ relèvent d'opérations récurrentes de travaux sur les réseaux et de fourniture de matériel technique.

14 M€ concernent des dépenses de conformité réglementaire en matière d'eau et assainissement, notamment pour la rénovation et la mise aux normes de la station d'épuration de Fontaines sur Saône (4,2 M€), le Collecteur Yzeron à Francheville (3,4 M€) et la rénovation de la station d'épuration de Grigny (3 M€).

11 M€ financent les travaux d'ouvrages et de réseaux, dont la sécurisation ou le renouvellement du patrimoine métropolitain (1,2 M€), l'adduction en eau potable à Bron (1,6 M€), la réhabilitation de bassins à Corbas (1,4 M€), de réseaux d'assainissement route de Genas à Bron (1,2 M€) ou le renouvellement de conduits station Velette 2 à Rillieux la Pape (1 M€).

Ces opérations et travaux bénéficient de financements à hauteur de 6 M€, dont 4,6 M€ de l'Agence de l'Eau.

Le **cycle des déchets** mobilise 15,8 M€, dont 76 % concernent des opérations récurrentes d'entretien des usines d'incinération Lyon Nord et Sud (7,4 M€) ainsi que l'acquisition de poids lourds pour la collecte (2,5 M€).

0,9 M€ concerne l'extension et la réhabilitation de la déchetterie de Rillieux-la-Pape.

En matière d'**environnement et de prévention des risques**, les dépenses atteignent 4,6 M€. Elles concernent notamment les mesures foncières, les études et la mise en sécurité des PPRT (2,6 M€) et la lutte contre la pollution de l'air (1 M€) avec 3,5 M€ de recettes attendues des industriels, de l'Etat et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le projet de modernisation de l'Hôpital Edouard Herriot à Lyon 3, porté dans le cadre de la **Santé et autonomie, protection de l'enfance et de la famille** mobilise 4 M€.

En matière d'**entretien du patrimoine et des moyens généraux**, 2 M€ sur les 3,5 M€ affectés concernent le pôle services urbains ZAC Chantelot à Givors/Grigny.

Les **espaces naturels et les parcs métropolitains** requièrent 2,4 M€ consacrés notamment à la poursuite des projets nature pour l'ouverture des espaces naturels aux habitants et les équipements et travaux dans les parcs et jardins.

1,6 M€ finance la **transition énergétique**, dont :

- 0,7 M€ pour le contrat de développement territorial des énergies renouvelables thermiques,
- 0,2 M€ pour la plateforme énergétique mutualisée,
- 0,2 M€ pour les études liées à la création d'un réseau tempéré sur eaux usées à Oullins
- 0,1 M€ pour les bornes d'alimentation de la flotte de véhicules électriques.

L'enveloppe liée à l'**agriculture et à l'alimentation** (1,2 M€) permet le soutien de l'agriculture, la préservation de la trame verte et bleue et la valorisation des espaces forestiers.

F. Ressources

a) En fonctionnement

<i>en M€</i>	BP 2020	BP 2021	Evolution
Dépenses de fonctionnement	907,2	927,5	2,2%
Recettes de fonctionnement	2511,9	2494,5	-0,7%

La mise en œuvre des politiques publiques nécessite la mobilisation de moyens humains, bâtimentaires, patrimoniaux, logistiques et d'assurances.

En fonctionnement les dépenses dédiées au **fonctionnement de l'institution** s'élèvent à 548,9 M€ (531,4 M€ en 2020).

La masse salariale représente 470,7 M€ (456,6 M€ en 2020). Les principales variations concernent :

- les évolutions réglementaires dans le cadre du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) et de la revalorisation des salaires des agents de la fonction publique hospitalière (+ 180 € mensuels),
- l'évolution du tableau des effectifs présenté par délibération séparée, proposant les créations de postes pour répondre aux orientations du plan de mandat et au renforcement des effectifs face à une montée en charge de certaines missions de service à l'utilisateur (aide et accompagnement social, collecte...),
- d'autres mesures sociales.

Les crédits consacrés aux indemnités des élus et aux frais de fonctionnement des groupes représentent respectivement 6,2 M€ et 5,7 M€.

Les participations aux associations du personnel atteignent 5 M€.

Les prévisions concernant les autres dépenses de cette politique (hors dépenses de personnel) s'établissent à 67,1 M€, dont 63,5 M€ de charges générales (60,7 M€ en 2020). Parmi ces charges, les dépenses bâtimentaires et moyens généraux requièrent 42,1 M€ (40,1 M€ en 2020), dont 13,3 M€ se rapportent aux bcations pour les services métropolitains et 6,2 M€ aux taxes foncières. Les primes d'assurances sont estimées à 3,3 M€ et les moyens informatiques à 3,3 M€.

Les recettes sont estimées à 24,9 M€, dont 10,1 M€ de produits des baux issus du patrimoine privé.

En matière de **gestion financière**, les dépenses de fonctionnement représentent 378,5 M€ (375,8 M€ en 2020).

Elles concernent les reversements aux Communes (240,0 M€), dont 213,0 M€ pour les attributions de compensation et 27 M€ pour la dotation de solidarité communautaire (DSC), montant conforme aux versements intervenus en 2020 au profit des communes du territoire, dans l'attente des résultats du groupe de travail devant formuler des propositions pour une nouvelle répartition de cette dotation. En effet, en concertation avec les communes, la DSC fera l'objet d'une refonte de ses critères de répartition pour renforcer son caractère péréquateur au sein du territoire métropolitain.

Il convient d'ajouter à ces reversements le mouvement, budgétairement neutre (en dépenses et recettes) de 10 M€ relatif à la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE). Elle est perçue par la Métropole sur le territoire de la Ville de Lyon puis reversée intégralement à la Ville.

Les contributions aux fonds de péréquation nationaux (90,8 M€ contre 76,6 M€ en 2020) concernent :

- le fonds de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (FPDMTO) pour 65,8 M€. Révisé en 2020, il regroupe l'ancien fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux, le fonds de solidarité en faveur des Départements (FSD) et le fonds de soutien interdépartemental (FSID) pour lesquels 53,6 M€ étaient prévus au BP 2020. La forte augmentation est liée aux nouvelles règles de plafonnement défavorables à la Métropole de Lyon.
- le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), stable à 20,0 M€,
- le fonds national de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (FPCVAE) pour 5 M€ contre 3,0 M€ au BP 2020, en lien avec une hausse du produit perçu entre 2019 et 2020.

Les charges financières sont évaluées à 30,5 M€ (34,3 M€ en 2020). Au 1^{er} janvier 2021, le taux moyen de la dette est estimé à 1,41 % contre 1,78 % au 1^{er} janvier 2020 et la durée résiduelle moyenne de la dette sera de 12 ans et 3 mois.

Les recettes de fonctionnement relatives à la gestion financière sont évaluées à 2 469,6 M€ (2 487,8 M€ en 2020). Elles sont composées des recettes fiscales pour 1 961,3 M€, des concours financiers de l'État pour 457,9 M€ et des autres recettes de gestion pour 50,4 M€.

La structure des recettes fiscales est modifiée par la réforme fiscale votée à l'occasion de la loi de finances initiale pour 2020 :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) passe de 273,2 M€ à 13,3 M€, conséquence du transfert de la part « départementale » du produit aux communes du territoire en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales ;
- la taxe d'habitation (TH) passe de 161,0 M€ au BP 2020 à 6,4 M€ au BP 2021 du fait de la suppression de la part portant sur les résidences principales. Les 6,4 M€ restants portent uniquement sur les résidences secondaires et les locaux utilisés par les personnes morales non-soumis à la cotisation foncière des entreprises (CFE) ;
- les recettes perdues sur la TFPB et TH sur les résidences principales (qui concernent le produit fiscal ainsi que les allocations compensatrices habituellement versées par l'État) sont compensées par l'attribution d'une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) nationale, correspondant au produit de 2020, soit 261,7 M€ pour la taxe foncière et 163 M€ pour la taxe d'habitation. La quote-part de TVA correspondante sera figée dans le temps : cette recette évoluera donc chaque année selon l'évolution du produit national de TVA.

Les taxes sur les propriétés foncières non-bâties (TFPNB et TATFPNB) restent stables à 1,0 M€.

Le produit de la cotisation foncière des entreprises atteint 247,4 M€ au BP 2021 contre 244,0 M€ au BP 2020.

Le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE), calculé sur le chiffre d'affaires 2020, devrait diminuer du fait de la crise sanitaire : 300 M€ sont inscrits (311 M€ au BP 2020) soit une baisse prévisionnelle de 3,5 %.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) représente 117,6 M€. (113,6 M€ en 2020).

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) est prévue à 8,7 M€ (8,4 M€ au BP 2020).

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) est estimée à 15,3 M€ (15,1 M€ au BP 2020).

Les recettes fiscales reversées par l'État en compensation de charges transférées sont stables, à hauteur de 114,1 M€ pour la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et de 65,0 M€ pour la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA).

Le produit de la garantie individuelle de ressources sera reconduit pour 107,6 M€.

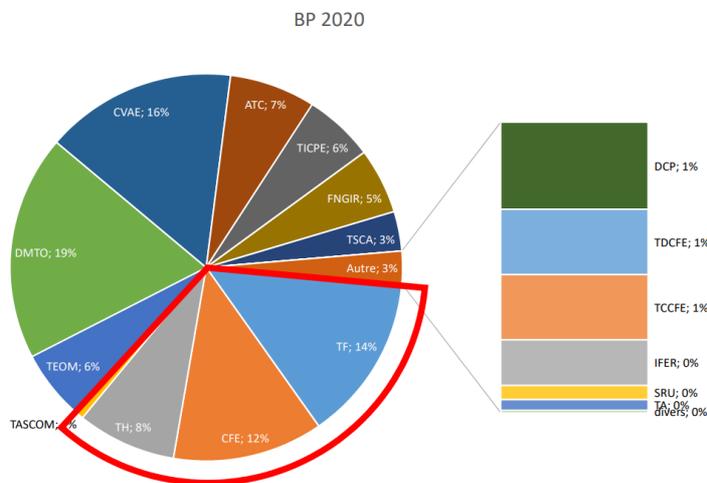
Au vu du contexte économique incertain et d'absence de visibilité du marché immobilier, le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) est proposé à 360,0 M€ (370,0 M€ au BP 2020).

La Métropole sera également bénéficiaire :

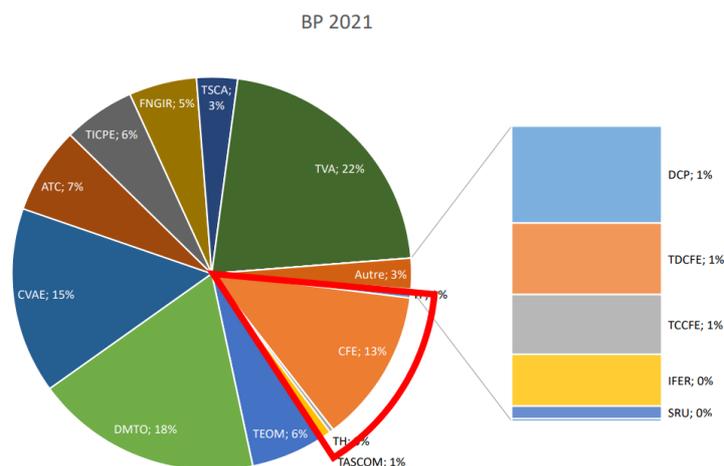
- de l'attribution de compensation (ATC) versée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de la compétence "transports scolaires", d'un montant de 128,7 M€, en compensation du transfert de 25 points de CVAE,
- des ATC reversées par les Communes pour 10,8 M€,
- du dispositif de compensation péréqué (versement aux Départements des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties) estimé à 16,2 M€.

Concernant la taxe d'aménagement, compte tenu des difficultés rencontrées par les services de l'État pour distinguer la part départementale, imputée en fonctionnement, et la part intercommunale, imputée en investissement, aucun montant n'est inscrit en fonctionnement pour 2021.

Au vu de la structure des produits fiscaux ci-dessus, il résulte que la réforme fiscale induit une perte de pouvoir de taux qui se matérialise comme suit :



Recettes fiscales à « vrai » pouvoir de taux : 1/3 du total



Recettes fiscales à « vrai » pouvoir de taux : 1/7 du total

Les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales atteignent 457,9 M€ (471,6 M€ en 2020) répartis comme suit :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) est estimée à 389,1 M€ (394,1 M€ au BP 2020),
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) serait de 57,3 M€ (55 M€ au BP 2020),
- les allocations compensatrices de fiscalité locale, visant à compenser des exonérations accordées au niveau national, sont estimées à 6,3 M€ (16,0 M€ au BP 2020), du fait de la transformation de notre panier de ressources fiscales consécutive à la réforme du financement des collectivités locales (cf. supra),
- le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée relatives aux dépenses éligibles d'entretien attendu pour 5,1 M€ (6,5 M€ en 2020).

Les autres recettes financières de fonctionnement (50,4 M€) se rapportent principalement à des reprises de provisions pour risques devenues obsolètes pour 29,2 M€, à l'aide du fonds de soutien liée au refinancement de la dette toxique pour 14,1 M€ et à des produits financiers issus de la gestion active de la trésorerie pour 5 M€.

En section d'investissement non opérationnelles, 426,0 M€ (321,3 M€ en 2020) sont proposés en dépenses et 610,2 M€ (461,8 M€ en 2020) en recettes.

Le reversement de la taxe d'aménagement aux communes est prévu pour 4,6 M€.

Le remboursement du capital restant dû de la dette long terme, l'indemnité de compensation dérogatoire et les contrats mutualisés représente 153,6 M€ (141,1 M€

en 2020). Une annuité de 39,4 M€ est également proposée pour l'amortissement d'emprunts obligataires.

L'éventualité de remboursement anticipé de prêts à faible pénalité permettant des remplacements par des contrats plus avantageux en termes de frais financiers à payer est envisagée à hauteur de 63 M€ (inscriptions en dépenses et recettes). Dans le cadre de la mobilisation d'emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (crédits revolving), il est proposé d'inscrire 164,7 M€ en dépenses et en recettes.

Hors gestion de la dette, les recettes d'investissement hors PPI concernent le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (43,5 M€), le produit des amendes de police pour 20,5 M€ et la part intercommunale de la taxe d'aménagement pour 37,2 M€. Les produits des cessions foncières sont estimés à 20 M€.

261,3 M€ d'emprunts nouveaux long terme assureront l'équilibre du budget 2021. L'encours de la dette au 1er janvier 2021 atteindrait 2 087,5 M€ contre 1 660 M€ en 2020.

b) En investissement

Ressources / Référentiel PPI	BP 2021 en M€	
	Dépense	Recettes
Développement économique, emploi et insertion	0,4	-
Développement numérique	9,3	-
Opérations d'urbanisme	0,1	-
Patrimoine & Moyens généraux	18,0	0,3
Santé et autonomie, protection de l'enfance et de la famille	1,2	-
Transition énergétique	0,1	-
Total général	29,1	0,3

En dépenses, le budget d'investissement consacré aux ressources s'élève à 29,1 M€.

Les opérations liées au **patrimoine et aux moyens généraux** représentent le premier poste avec 18 M€, dont 12,2 M€ d'opérations récurrentes relatives à l'entretien du patrimoine privé et affecté, et à l'acquisition d'équipements, de mobiliers, de matériels et de véhicules.

Le **développement numérique** concerne l'acquisition de matériels et logiciels informatiques et de télécommunications pour 9,3 M€.

Les opérations liées à la **santé, l'autonomie, la protection de l'enfance et de la famille** permettent la mise en accessibilité des établissements recevant du public pour 1,2 M€ dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap).

La refonte du système d'information des ressources humaines mobilise 0,4 M€ (**développement économique, emploi et insertion**).

IV. La pluriannualité

A. Les autorisations de programme ouvertes en 2021

La révision des autorisations de programme vise à permettre le lancement des projets qui remplissent les conditions réglementaires et opérationnelles pour entrer en phase de réalisation.

Pour 2021, les autorisations de programme nouvelles de dépenses pourront être ouvertes à concurrence de 720 M€ tous budgets confondus.

Elles concerneront pour :

- 568 M€ l'initialisation de projets et leurs études,
- 152 M€ les opérations récurrentes liées à la gestion du patrimoine et à la maintenance des équipements.

Elles seront complétées par des AP de recettes estimées à 97 M€. Il s'agira d'optimiser la contractualisation des nouveaux projets de la Métropole aux différents dispositifs d'aides (Plan de relance, CPER 2021/2027, fonds européens), en compléments des recettes attendues de nos partenaires publics (Agence de l'eau, ANRU, collectivités) et acteurs privés (participations constructeurs).

B. Les autorisations d'engagement ouvertes en 2021

119,2 M€ d'autorisations d'engagement nouvelles de dépenses et 66,9 M€ de recettes sont proposées au budget primitif pour 2021, conformément au tableau qui suit.

BUDGET PRIMITIF 2021 : AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT – TOUS BUDGETS EN €

Projets par macro politique publique	AE dépenses 2021 (en €)	AE recettes 2021 (en €)
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE dont	79 142 873	59 818 259
PROJETS FUTURS OPERATIONS D'URBANISME EN REGIE DIRECTE	76 691 049	59 555 792
GESTION SOCIALE ET URBAINE DE PROXIMITE	1 401 000	
ECONOMIE, EDUCATION, CULTURE, SPORT dont	21 970 000	6 900 000
FINANCEMENT FONDS SOCIAL EUROPEEN 2021-2024	6 900 000	6 900 000
ACTIONS MOBILISATION JEUNES 2021	2 550 000	
ESS INNOVATION SOCIALE 2021	266 000	
ESS PROMOTION 2021	245 000	
ESS SOUTIEN A LA CREATION D'ACTIVITE 2021	176 000	
INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE 2021	2 100 000	
LEVEE DES FREINS ACCOMPAGNEMENT RSA 2021	850 000	
REFERENTS D'INSERTION PROFESSIONNELLE 2021	6 600 000	
REFERENTS D'INSERTION SOCIALE 2021	700 000	
ENVIRONNEMENT dont	4 239 774	132 000
ALEC AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT	558 409	
MAISON DE L'ENVIRONNEMENT	374 642	
METRO-AGRICULTURE	609 000	
METRO-JARDINS COLLECTIFS	180 000	
PAEC PROG AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE DE L'AGGLO	214 186	
PROTECTION DES ESPECES ET DES MILIEUX	195 000	
DEVELOPPEMENT DURABLE - VOLET SOCIAL	135 280	
EDUCATION AU DEVELOPPEMENT DURABLE	491 739	
EXPERTISE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES, SISMiques ...	223 868	132 000
PLAN AIR	346 000	
PLAN BRUIT	300 000	
PLAN CLIMAT	80 000	
STRATEGIE ALIMENTAIRE ET ALIMENTATION	373 000	
RESSOURCES	4 709 330	
COMITE SOCIAL DU PERSONNEL	4 709 330	
SOLIDARITES ET HABITAT	9 182 950	
CONTRAT DE PLAN OFS	1 320 000	
CONTRAT DE PLAN OPH	1 320 000	
FONDS AIDE URGENCE IMPAYES LOYERS/CHARGES COVID	1 300 000	
FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT (FSL)	3 386 950	
LOGEMENT D'ABORD	1 531 000	
CANCEROPOLE - CLARA	325 000	
TOTAL	119 244 927	66 850 259